

INFOS : TENUES ET AUTRES FRAIS

Tenue école- voir à l'inscription

Obligatoire et à votre charge :

A commander auprès de Ligne T à Montauban.

Au minimum :

- 1 Veste
- 1 Pantalon ou 1 Jupe
- 1 Foulard ou 1 Cravate

La tenue sera livrée au lycée pour la rentrée

Chemises, chaussures et chaussettes sont en achat libre

Tenues Professionnelles

- Adaptées à chaque formation
- Prise en charge par le lycée avec l'aide du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour tous les élèves entrant en
 - ✓ 2nde Professionnelle métiers de l'HOTELLERIE RESTAURATION ou ALIMENTATION
 - ✓ 2nde Technologique STHR
 - ✓ 1^{ère} année CAP,
 - ✓ élèves « passerelle »

INFO : Elèves en formation avec le GRETA

Les apprentis n'ont pas la possibilité d'être « interne »

Les tarifs DP sont fixés par la région avec une partie de la facture payée par le GRETA **et un reste à la charge de l'apprenti/famille.**

Manuels scolaires :

Pour les 2nde STHR : fournis par l'établissement

A restituer en fin d'année scolaire

BOURSES, PRIMES ET AIDES

Comment faire ma demande de Bourses nationales de lycée

RAPPEL : mis en place à rentrée 2024 nouvelle modalité de demande de bourse :

Lors de l'inscription au lycée, recueil des informations :

Après avoir vérifié si votre enfant peut être boursier à la rentrée 2025 (plafond, simulateur), il faut compléter le consentement à l'étude automatique du droit à bourse.

Les ressources de la famille : revenu fiscal de référence inscrit sur votre **avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024** récupération automatique des données fiscales.

Dispense de déposer une demande de bourse, chaque année grâce à la conservation du consentement.

Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser pour une demande de bourse

21611€ pour 1 enfant / 23272€ pour 2 enfants / 26596€ pour 3 enfants /

30753€ pour 4 enfants / 34908€ pour 5 enfants / 39897€ pour 6 enfants

Simulateur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

Faire la simulation avant de faire la demande de bourses lors de l'inscription.

Possibilité pour les familles de retirer le consentement chaque année. La bourse est attribuée uniquement pour une année permettant un réexamen annuel.

La bourse est **déduite des frais d'hébergement et de restauration**, excepté la prime d'équipement. Les bourses excédentaires sont versées à la fin de chaque trimestre uniquement.

Aide à la restauration

La Région Nouvelle Aquitaine doit mettre en place une nouvelle procédure d'attribution de l'Aide à la Restauration.

Nous vous tiendrons informés des modalités.

IMPORTANT : Si vous avez eu droit à l'ARS, **veuillez me faire parvenir l'attestation CAF pour fin septembre à martine.herlax@ac-bordeaux.fr**

Département 40

Le Département des Landes propose une aide au transport pour les élèves internes (informations sur le site www.land.es.fr)

La bourse au mérite

Rentrée 2025: Evolution des dispositions

Les élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet se voient attribuer automatiquement cette bourse.

La bourse au mérite pourra être attribuée à tout niveau de la scolarité, pour un élève non boursier en 2nde mais qui le devient en 1^{ère} ou terminale.

Le montant varie en fonction de l'échelon de la bourse, de **134 à 334€ par trimestre (2024-2025)**. Elle est versée en même temps que la bourse de lycée.

Le fonds social lycéen

Un fonds social lycéen permet d'**apporter une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Cette aide est accordée après avis d'une commission qui étudie les demandes.

Prime à l'internat

Cette prime d'un montant trimestriel entre **109€ et 224€ (2024-2025)** est accordée automatiquement à tous les élèves boursiers scolarisés en internat.

Prime d'équipement

Les élèves boursiers reçoivent la première année de formation une prime d'un montant de **341,71€ (2024-2025)**. Elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de bourse.

Transports Scolaires

Inscription et renseignements sur

<https://communaute-paysbasque/transports-scolaires.fr>

pour les élèves domiciliés sur l'Agglomération Pays Basque

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr>

pour les élèves domiciliés hors agglomération Pays Basque